

Nom de famille des enfants :

Parent 1

Parent 2

Nom :

Nom :

Prénom :

Prénom :

Profession :

Profession :

Situation familiale : Mariés Union libre/concubins/PACS Célibataire Divorcé Veuf

Caisse allocataire : CAF MSA Autre :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tel (1) : email (1) :

Tel (2) : email (2) :

VOS ENFANTS MULTIPLES

A naître

Jumeaux Triplés Quadruplés

Date prévue d'accouchement :/...../.....

Maternité / hôpital prévu(e) :

Déjà nés : Prénoms Fille/Garçon

..... F/G

..... F/G

..... F/G

..... F/G

Date de naissance :/...../.....

VOS AUTRES ENFANTS

Prénom

Date de naissance

Fille/Garçon

.....

...../...../.....

F/G

.....

...../...../.....

F/G

.....

...../...../.....

F/G

.....

...../...../.....

F/G

Comment avez-vous connu l'association ?

Internet/réseaux sociaux

Maternité/médecin

Famille/Entourage

Services Sociaux/PMI

Livres/Presse

Soutien à l'association :

Je souhaite faire un don de 10 euros 15 euros 20 euros autre :euros

Par chèque bancaire ou postale à l'ordre de « Fédération Jumeaux et Plus » (règlement séparé de l'adhésion). Un reçu vous sera envoyé pour déduction fiscale.

Protection de la vie privée

Nous acceptons que nos coordonnées soient diffusées aux autres adhérents

Nous autorisons l'association à diffuser des photos où ma famille ou moi apparaissent, sur son site internet et/ou dans son bulletin

« Jumeaux et Plus, l'association du Rhône » est une association, souhaitez-vous participer bénévolement ?

Ponctuellement

Régulièrement

Ne sait pas

Non

Date :

Signature :

Jumeaux et Plus, l'Association du Rhône
UDAF du Rhône
12 bis rue Jean Marie Chavant
69007 LYON

Mail : jumeauxetplus69@yahoo.fr
Site internet : <http://jumeauxetplus69.free.fr/>
Facebook : <https://www.facebook.com/jumeauxetplus69/>
Tel : 06 58 36 76 29

Nous vous remercions d'être attentif à tous les renseignements suivants :

1. Complétez chaque zone du verso (une adhésion ou ré adhésion incomplète ne sera pas traitée)
2. Vous devez fournir un certificat de grossesse multiple, une copie des extraits d'actes de naissance ou du livret de famille pour tous les enfants vivant au foyer. Ces documents ne sont pas conservés au-delà de la validité de l'adhésion. Vous pouvez nous les transmettre par mail.
3. Libellez votre chèque à l'ordre de « Jumeaux et Plus, l'Association du Rhône ».
 - La cotisation est de 32€ pour les futurs parents et les parents dont les multiples ont moins de 4 ans, pour l'année allant du 1^{er} janvier au 31 décembre.
 - La cotisation est de 22€ pour les parents dont les multiples fêtent leurs 4 ans dans l'année d'adhésion, ou pour les multiples plus âgés, pour l'année allant du 1^{er} janvier au 31 décembre.
 - La cotisation est de 22€ pour une cotisation à partir du 1^{er} septembre, jusqu'au 31 décembre.
 - La cotisation est de 37€ pour une cotisation à partir du 1^{er} novembre (cotisation pour l'année en cours + l'année N+1).

4. Retournez votre bulletin d'adhésion avec votre règlement ainsi que les documents justificatifs à :

Jumeaux et Plus, l'Association du Rhône
UDAF du Rhône
12 bis rue Jean Marie Chavant
69007 LYON

L'adhésion à l'association comprend l'abonnement au journal de la Fédération, « Multipl'infos », expédié par courrier.

Conformément aux dispositions de la loi « Informatique et libertés » du 6 août 2004 modifiée, vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'opposition et d'effacement, en vous adressant à la présidence de l'association départementale Jumeaux et Plus par courrier ou par mail.

En disposition de l'article 27 de la loi « Informatique et libertés » du 06 janvier 1978, nous vous informons qu'en l'absence de réponse à l'une des rubriques obligatoires indiquées en gras ou le non-envoi du certificat dès la naissance, votre adhésion ne pourra être enregistrée ou sera supprimée.

- Conformément à l'article 1 du Code de la Famille, les familles de nationalité étrangère devront pouvoir faire état de leur établissement régulier en France.
- Ces données permettent à l'association de cibler les demandes de subventions aux différentes caisses.
- ⁽¹⁾ Centrale d'achats, spécialisée dans les articles pour les multiples et partenaire privilégié de l'association.

Les informations portées sur ce bulletin d'adhésion sont destinées UNIQUEMENT à la gestion courante de votre association départementale (envoi des bulletins, manifestations, mise à disposition de matériel) et sont amenées à être communiquées :

- à la Fédération Jumeaux et Plus,
- à l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF),
- à l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF),